

Article 3 de l'arrêté du 26 décembre 2012 sur la formation des coordonnateurs SPS et des formateurs de coordonnateurs et aux garanties des organismes de formation (accréditation-certification)

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

Notre analyse

Les coordonnateurs SPS doivent être formés par des formateurs exerçant leurs activités dans le cadre d'un organisme certifié par un organisme de certification, lui-même accrédité par le COFRAC.

Pour obtenir cette accréditation, l'organisme de formation doit notamment respecter les conditions posées par l'arrêté du 26 décembre 2012 (examen des candidatures, vérification de la maîtrise des prérequis, ou encore le stage de formation de coordonnateur SPS) ainsi que celles posées par la norme NF EN ISO/ CEI 17065 : décembre 2012 “ exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits ”

Ces organismes sont CERTIBAT, GLOBAL et ICERT.

Article 3 de l'arrêté du 26 décembre 2012 sur la formation des coordonnateurs SPS et des formateurs de coordonnateurs et aux garanties des organismes de formation (accréditation-certification)

Accréditation des organismes certificateurs des organismes de formation.

Les organismes certificateurs mentionnés à l'article R. 4532-34 du code du travail apportent la preuve de leur compétence à certifier des organismes de formation au moyen d'une attestation d'accréditation délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme mentionné à l'article R. 4724-1 du code du travail.

Pour obtenir l'accréditation prévue à l'article R. 4532-34 du code du travail, les organismes certificateurs des organismes de formation doivent remplir les conditions du présent arrêté, celles précisées par le document d'exigences spécifiques publié par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme mentionné à l'article R. 4724-1 du code du travail ainsi que celles prévues par la norme NF EN ISO/ CEI 17065 : décembre 2012 “ exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits ”.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) - Devenir coordonnateur SPS et actualiser ses compétences, INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Questions-Réponses - coordination SPS, compétences des coordonnateurs, formation et organismes de formation (version 4 corrigée), Direction Générale du Travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant à la certification des organismes de formation des coordonnateurs « sécurité et protection sante » (CERT CPS REF 32)

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)